

## Colloque FMBDS 3-4 juin 2015 « Les champignons »

### Protocole(s) d'inventaire des champignons lignicoles à l'ONF

par Hubert Voiry (ONF)

[hubert.voiry@onf.fr](mailto:hubert.voiry@onf.fr)

L'ONF a mis en place à partir de 2004 des réseaux naturalistes, réseaux de compétences internes afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière en lien avec les associations et les organismes scientifiques. Actuellement ces réseaux sont au nombre de 6 : avifaune, entomologie, habitats-flore, herpétologie, mammalogie et mycologie. Parmi les missions assignées figurent la mise au point de protocole d'inventaire de la biodiversité reproductibles et à des coûts maîtrisés. Concernant la mycologie l'enjeu concerne tout particulièrement les réserves biologiques occupées par des habitats forestiers et principalement les réserves biologiques intégrales(RBI).

Au sein du réseau mycologie la réflexion autour d'un protocole s'est orientée rapidement vers un échantillonnage du champ taxinomique : les champignons lignicoles et un échantillonnage des réserves biologiques : les placettes permanentes. La mise au point d'un protocole dendrométrique applicable aux espaces naturels forestiers par un groupe de travail piloté en 2005 par le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) a fourni tout naturellement les placettes permanentes. En effet ce protocole appelé à présent PSDRF (Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières) est devenu un standard pour le suivi des peuplements forestiers au sein des RBI et des réserves naturelles. L'originalité de ce protocole dendrométrique par rapport à des protocoles classiques est le soin apporté à la mesure du compartiment bois mort. Sur chaque placette on réalise un inventaire des bois vivants ou morts sur pied dans un rayon de 20m complété par un tour relascopique et par un échantillonnage des gros bois mort au sol et par interception linéaire des petits bois morts au sol.

A partir de ces placettes PSDRF, deux protocoles ont été mis au point : un dans le cadre du programme spécifique GNB (Gestion Naturalité Biodiversité). Ce programme vise à comparer la biodiversité entre placettes forestières exploitées et placettes forestières non exploitées situées dans les mêmes conditions stationnelles. C'est un programme national. Le protocole mycologique GNB prévoit l'examen de presque toutes les pièces de bois des placettes en un seul passage et s'est appliqué sur près de 200 placettes sur la période 2008-2014. Le second protocole mycologique que nous développons s'applique prioritairement aux réserves biologiques intégrales. On prévoit d'échantillonner une partie des placettes permanentes installées, parmi celles qui comportent le plus de gros bois mort au sol. La période d'inventaire de terrain est concentrée sur une semaine à 2 personnes du réseau. Compte tenu du temps contraint, le nombre de placettes à échantillonner est de l'ordre de 10 à 15 placettes en montagne et de 20 à 25 placettes en plaine. Cette opération est à reconduire pendant 3 années consécutives sur les mêmes placettes.

Depuis sa mise en œuvre , 10 réserves biologiques intégrales ont été parcourues selon le protocole, 7 sont en cours. Les données ont été versées dans la base de données naturalistes de l'ONF.

Soulignons que la détermination des champignons lignicoles en particulier des corticiés nécessite des investigations poussées qui les excluent généralement des inventaires mycologiques classiques. La mise en œuvre du protocole a impliqué la spécialisation du réseau ONF dans les champignons lignicoles grâce à un important effort de formation.

*PS : Le protocole mycologique réserves a été publié dans les Rendez Vous Techniques de l'ONF-n°35 consultable sur le site de l'ONF ; le protocole mycologique GNB va être publié dans un prochain Rendez Vous Technique.*